



Communiqué de presse
Paris, le 4 mai 2016

1 an du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, les 106 actions en cours de réalisation

À l'occasion du premier anniversaire du Pacte parisien contre la Grande Exclusion organisée par la Ville de Paris, les différents partenaires ont souhaité dresser un premier bilan **des 106 actions que celui-ci comprenait**. « Cette journée du 4 mai a été l'occasion de faire un point d'étape et de constater que si de nombreuses choses ont été réalisées pour permettre à chacun de reprendre pied dans sa vie, il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes toujours plus mobilisés ! » a confié Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Un an de réalisations concrètes contre l'exclusion

Grâce à ce pacte, de nombreuses actions concrètes ont déjà été mises en place, notamment dans le domaine du logement avec, par exemple l'ouverture de 1 500 places d'hébergement dans le cadre de la campagne hivernale, dont 700 sont pérennisées (principalement à destination des familles et des femmes isolées) ou dans celui de la prise en charge des personnes en situation de rue, avec la création des maraudes pluridisciplinaires dans les quartiers des gares.

Une action concertée contre toutes les formes d'exclusion : mieux agir ensemble

Fruit du travail des acteurs institutionnels, associatifs, des entreprises et des usagers, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion est un plan d'action partenarial de 106 engagements qui s'articule autour de cinq axes : *accès aux droits, prévenir, intervenir, insérer durablement, et coordonner les moyens*. Ce plan est destiné non seulement aux personnes déjà en situation de rue mais aussi aux personnes vulnérables en grande précarité.

Sophie Brocas, préfète, secrétaire générale de la préfecture de Paris, s'est félicitée « d'une année de coopération concrète entre les services de l'État, ceux de la ville, et les différents partenaires en faveur de la lutte contre la grande exclusion » et a réaffirmé la mobilisation de l'État pour favoriser la réinsertion des personnes les plus vulnérables.

Les partenaires du Pacte

Treize institutions agissent pour la lutte contre la grande exclusion : la Ville de Paris, la préfecture de la région d'Île-de-France, la préfecture de Paris, la préfecture de police de Paris, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), FNARS, la Fondation agir contre l'exclusion, la SNCF, la RATP, EDF, Pôle Emploi (Paris), la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris. Mais aussi des acteurs sociaux et associatifs comme Emmaüs Défi, le Samu Social de Paris ou encore l'association Aurore.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrPar>